

## **Vous déménagez? Informez-nous!**

Bonjour,

Le transport scolaire joue un rôle crucial dans l'organisation des activités d'un centre de services scolaire. Dès le début du mois de mai, nous devons débiter l'organisation des circuits pour la prochaine rentrée scolaire. Votre collaboration est primordiale afin que nous puissions vous offrir le meilleur service.

Il est donc essentiel d'informer le secrétariat de l'école, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai, de tout changement d'adresse au dossier de votre enfant. Après cette date, le changement d'adresse sera considéré au même titre qu'une inscription tardive.

Pour ce faire, vous devez remettre le formulaire [Avis de changement d'adresse](#) et présenter au moins une preuve de résidence récente (compte de taxes foncières, de taxes scolaires, d'électricité ou tout autre document officiel du gouvernement) au secrétariat de l'école fréquentée par votre enfant.

Veillez noter qu'un changement d'adresse signifié après le 21 juin pourrait retarder le moment où vous recevrez les informations relatives au transport scolaire de votre enfant pour la prochaine rentrée.

Merci de votre habituelle collaboration,

L'équipe du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire